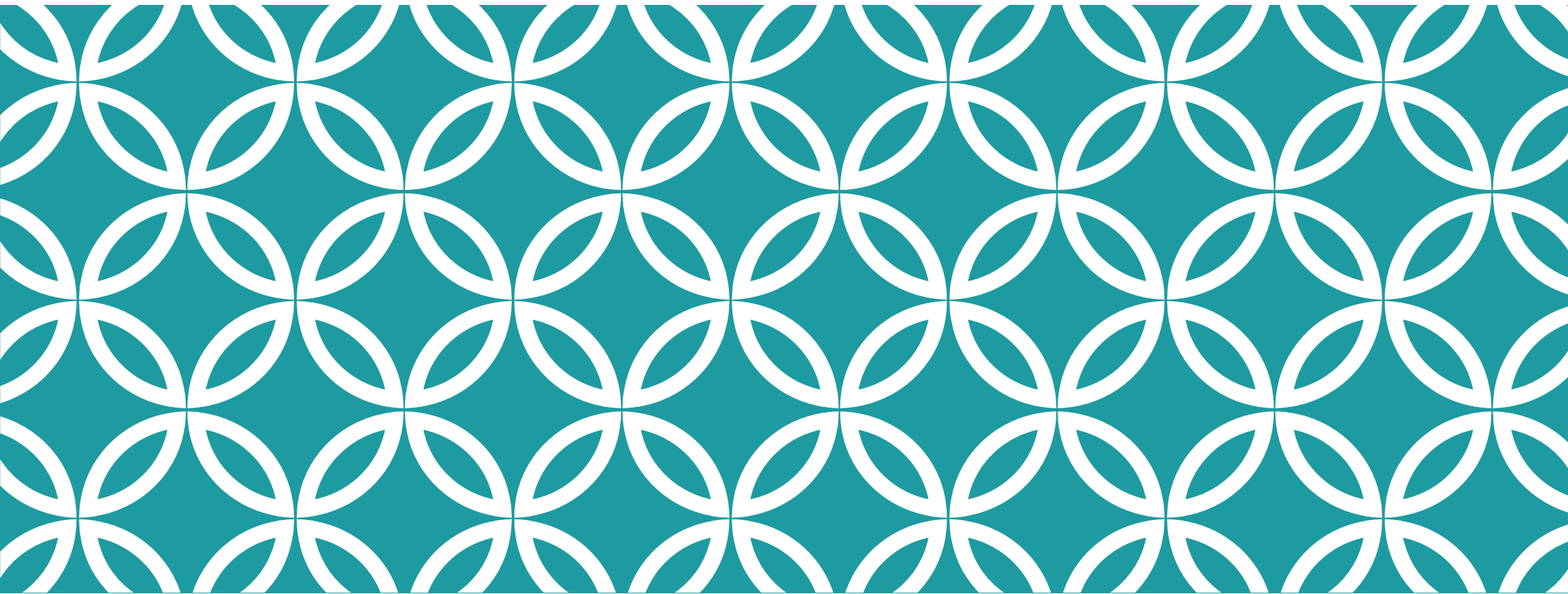




**PRENDRE EN CHARGE UNE DEMANDE
D'ENTREPRISE POUR UN PROBLÈME
INDIVIDUEL D'ADDICTION**

Dr Mathilde CHARRUE
Médecin du travail/addictologue
au SPSTI 16



LORS DU CONTACT AVEC L'EMPLOYEUR |

Trouble du comportement VS diagnostic

Faire préciser les éléments factuels : résultat de test de dépistage, retard, erreur, propos incohérents, produit retrouvé sur place ou dans vestiaire...

Règlement intérieur de l'entreprise

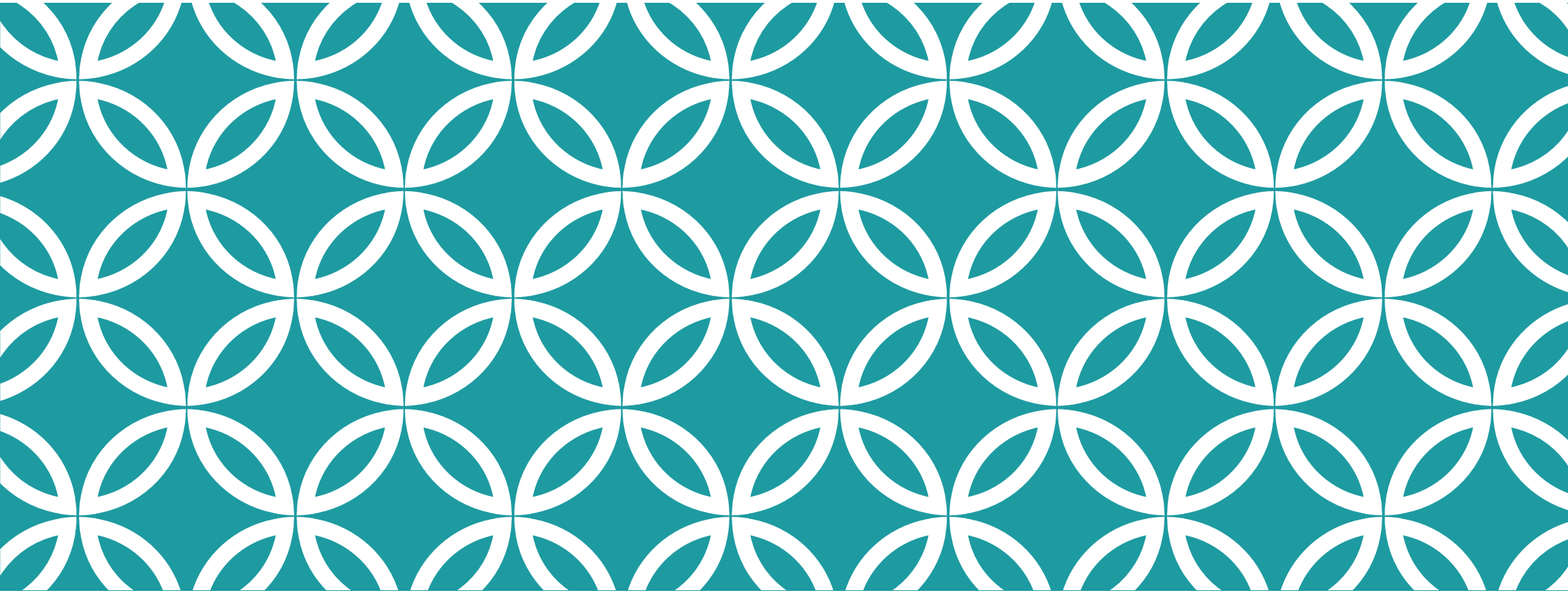
Appel 15 si situation aigue

Chacun son rôle

Remettre le cadre /comportement idem pour chaque salarié

Intérêt pédagogique de la sanction

Visite occasionnelle à la demande de l'employeur



TEST DE DÉPISTAGE



POSITIVITÉ TEST SALIVAIRE

Cannabis :

- occas : 6 à 8h

-intensif quotidien : 24h voire 8 jours

Cocaïne : jusqu'à 24h

Héroïne : 12 à 24h

<https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Le-depistage-des-drogues/Tableau-des-durees-de-positivite>

VS durée de l'effet :

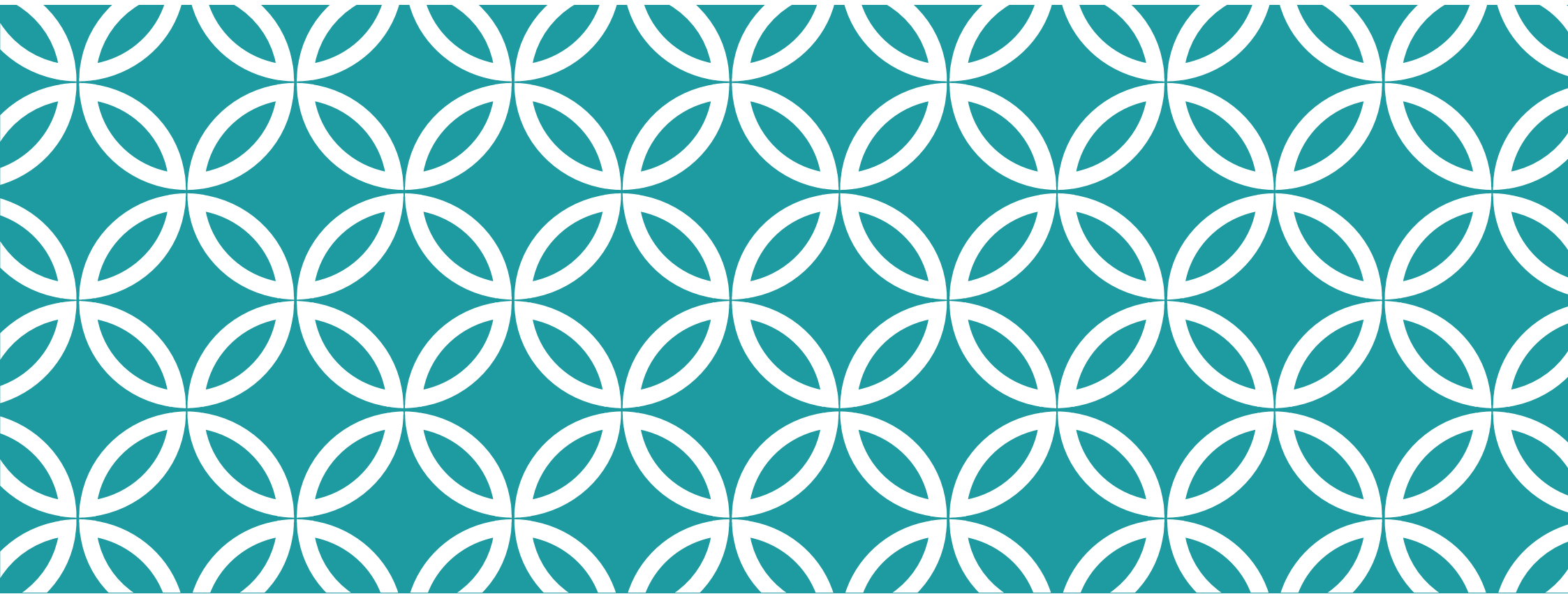
Cannabis : 2h à 15h si ingéré

Cocaïne : 30 min à 1h

Crack : 5 à 30 min

Héroïne : 5 à 8h

<https://www.filsantejeunes.com/drogue>



LORS DE LA VISITE



QUESTIONNER LES HABITUDES DE CONSOMMATION :

-pathologies en cours ? Traitements ?

-quels produits ?

-quand ?

-avec qui ?

-pb liés aux consommations par le passé ?

-ressenti du salarié vis-à-vis de ses conso ?

-Suivi addicto en cours ?

-essais d'arrêt par le passé ?

-utilisation possible de questionnaires (FACE, AUDIT, CAST...)

<https://www.addictaide.fr/parcours/face/> <https://www.addictaide.fr/parcours/audit/>

<https://www.addictaide.fr/parcours/cast/>

-rappel des normes conso OH en France

-informer du risque vis-à-vis du travail

-examen clinique

SI LE SALARIÉ RÉFUTE LES CONSOMMATIONS

-poste à risque : prescription bilan sanguin, retrait des situations à risques dans l'attente des résultats, reconvoction rapide pour réévaluation avec résultats du bilan

-poste non à risque : informer des risques disciplinaires en cas de nouveau trouble du comportement, travailler la mise en confiance +++, suivi rapproché

SI LE SALARIÉ ÉVOQUE UNE CONSOMMATION UNIQUEMENT PONCTUELLE

- poste à risque : si interrogatoire et examen clinique en faveur, informer des risques vis-à-vis du travail, prescription bilan biologique, informer des structures de suivi, reconvoquer à quelques mois

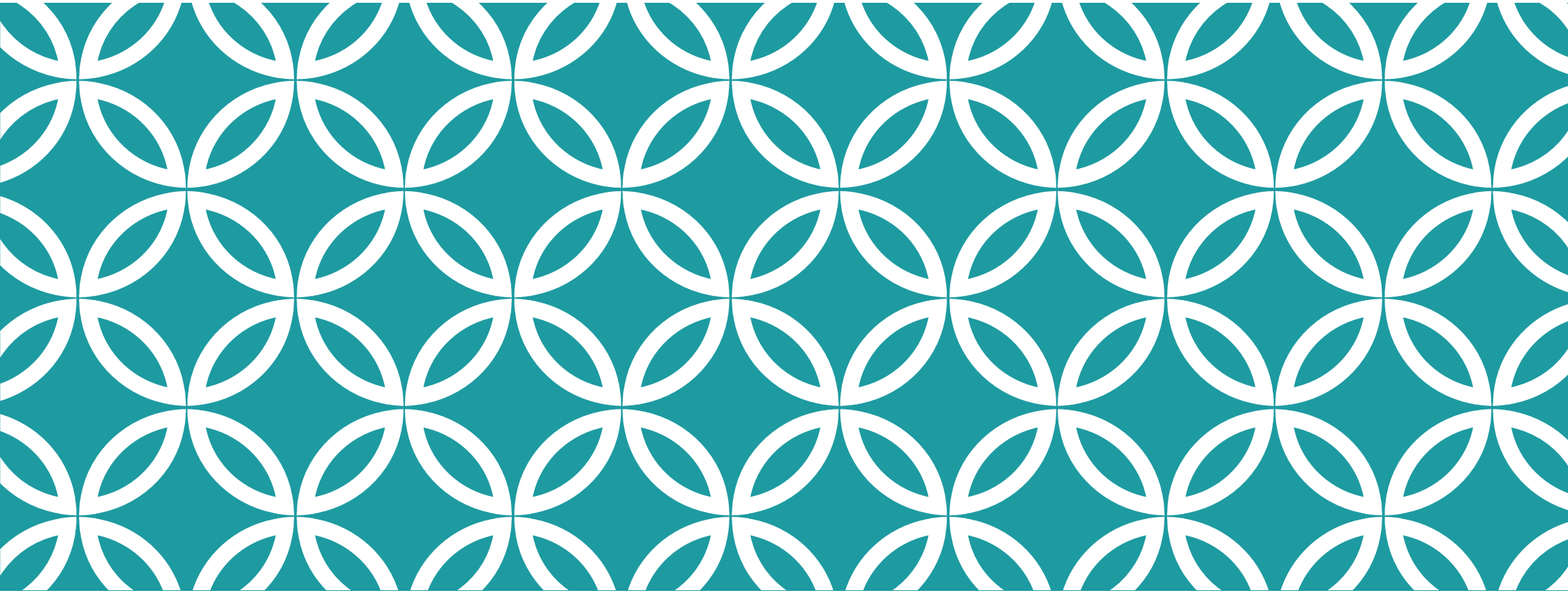
-poste non à risque : si interrogatoire et examen clinique en faveur, informer des risques vis-à-vis du travail, informer des structures de suivi, rester à disposition si besoin, pas de suivi particulier

EN CAS DE CONSOMMATION CHRONIQUE

Addiction \neq manque de volonté  prise en charge addictologique obligatoire

- poste à risque : incompatibilité temporaire travail /état de santé. Orientation médecin traitant. Donner coordonnées CSAPA.

-poste non à risque : incompatibilité temporaire travail /état de santé si accord du salarié. Orientation médecin traitant. Donner coordonnées CSAPA. Suivi rapproché si refus arrêt maladie. Informer +++ des conséquences professionnelles éventuelles si refus de l'arrêt.



BILAN BIOLOGIQUE



MARQUEURS POUR CONSOMMATION ALCOOL

- **VGM** :

sensibilité 15 à 69 %/ spécificité 29 à 91 %

Normalisation au bout de 3 mois

- **GGT** :

Sensibilité 34 à 84%/spécificité 11 à 85%

Normalisation au bout de 2 mois

85% des OH chroniques ont une augmentation de l'un et/ou l'autre

- **Transaminases :**

sensibilité 30%, faible spécificité

Normalisation au bout de 2 mois

- **CDT** (transferrine déficiente en carbohydrate) :

Marqueur augmenté si consommation régulière et excessive d'au moins 50 à 80g d'alcool par jour

Positif si $\geq 1,7$ % (voire 1,3% dans les études internationales)

Sensibilité 82%/spécificité 97%

Normalisation au bout de 2 à 4 semaines

<https://www.visite-medicale-permis-conduire.org/consommation-alcool/sensibilite-specificite-marqueurs-biologiques-alcoolisme-gammagt-cdt-vgm-ethylglucuronide#:~:text=Une%20consommation%20ponctuelle%20d'alcool,%C3%A0%204%20semaines%20d'abstinence.>

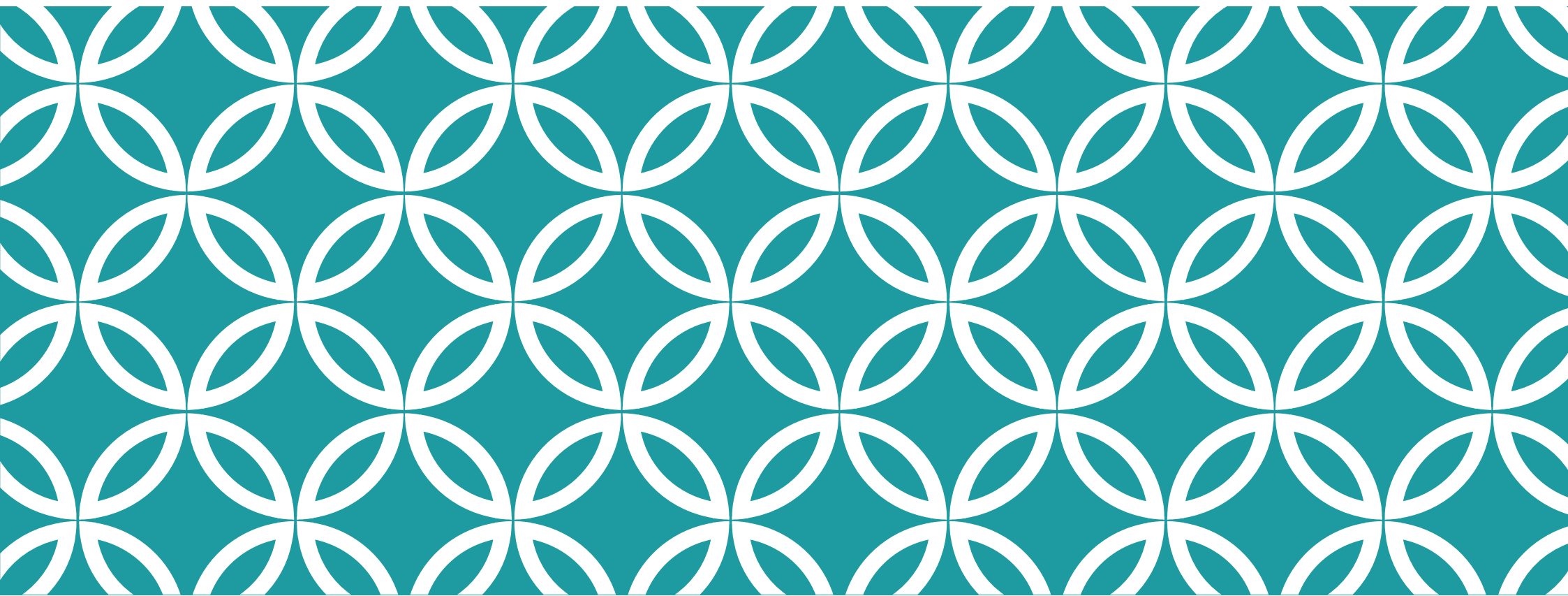
MARQUEURS GÉNÉRAUX

Selon les risques pro :

-glycémie à jeun

-cholestérol/triglycérides

-ionogramme sanguin



PRÉVENTION ADDICTION EN ENTREPRISE

Apprendre la bienveillance adaptée

Sensibiliser aux addictions (CSAPA dans chaque département)

Travailler avec l'employeur sur la gradation des sanctions

Élaboration du règlement intérieur (encadrer les conso et la présence d'alcool sur le lieu de travail, contrôles éventuels)